

SÉQUENCE PRÉVOYANCE

► COMPLÉMENTAIRES

La Mutualité Fonction publique (MFP) tenait son assemblée générale le 10 octobre dernier. Entretien avec son **président, Serge Brichet**, qui revient notamment sur le chantier de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) et sur le report du projet de rapprochement avec la FNMF.

“ Rassembler toutes les mutuelles de la Fonction publique ”

Le projet de rapprochement entre la MFP et la FNMF a été reporté au 31 décembre 2026, au plus tard, pourquoi cette décision ?

L'évolution que veut prendre la MFP en se rapprochant de la FNMF emporte deux dimensions. D'une part, il faut examiner les conditions de rapprochement et de fusion pour les activités transférées que sont l'influence et l'accompagnement social. Et d'autre part, nous devons trouver un

reprenneur pour le conventionnement hospitalier, qui ne sera pas repris par la FNMF. Ces deux dossiers sont menés conjointement et chacun présente des problématiques. Concernant la FNMF, le PSE qui vient de se terminer emporte des impacts juridiques sur les conditions de rapprochement. Concernant le conventionnement, nous avons conjointement identifié un possible reprenneur, le Groupe VYV, mais nous devons préalablement réfléchir à un nouveau modèle allant bien au-delà de la prise en charge de la chambre particulière. Début 2025, les « Assises du conventionnement » rassembleront toutes les parties prenantes y compris les établissements de santé. Enfin, le retard de la mise en œuvre de la PSC dans les trois versants de la Fonction publique a également pesé dans ce choix de report.

La MFP restera jusqu'au bout une fédération, pleinement engagée avec ses militants et ses collaborateurs. Nous continuerons aussi de parler d'une seule voix avec la Mutualité Française sur tous les sujets qui touchent les agents publics.

Les modalités de rapprochement ont-elles vocation à évoluer ?

Notre volonté, avec le président de la FNMF, Eric. Chenut, est d'être sur un schéma



de fusion qui entraînera la disparition de la MFP en tant que fédération.

L'environnement Fonction publique sera matérialisé par une structure *ad hoc* au sein de la FNMF qui permettra de rassembler toutes les mutuelles de la

Fonction publique. Il s'agit à la fois d'identifier cette famille Fonction publique et de la formaliser avec une gouvernance adaptée au niveau national. Cette identité devra également se matérialiser dans les unions régionales. Des initiatives sont déjà prises en ce sens, et nous allons lancer des expérimentations avec la Mutualité Française pour voir comment s'adapter au plan local.

Compte tenu des fortes tensions sur les finances publiques ne craignez-vous pas un renoncement de l'État sur la PSC ?

C'est effectivement une interrogation. Dans les semaines qui viennent, nous allons vérifier que les budgets initialement prévus pour financer la PSC sont bien traduits dans les ministères concernés par une mise en œuvre de la réforme en 2025. Cela serait un sacré camouflet si ces dispositions légales et réglementaires n'étaient pas respectées. Nous poursuivons également toute notre action de lobbying auprès des parlementaires pour les appeler à être attentifs sur ce point.

Sur la fonction publique d'État (FPE), la mise en œuvre de la réforme pousse à quelques interrogations et inquiétudes quant à l'hétérogénéité des exigences d'un ministère à l'autre. Sur la territoriale nous

attendons encore la transposition de l'accord national de juillet 2023, et pour l'hospitalière les premiers jalons n'ont toujours pas été posés. Je pense que les agents publics méritent un peu plus d'attention.

Pour la FPE, comment accueillez-vous les premiers résultats d'appels d'offres et l'apparition de nouveaux acteurs ?

L'environnement mutualiste a été confirmé dans certains ministères, mais nous constatons aussi un recul avec les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, dans les services du Premier ministre ou encore à la Caisse des dépôts.

Nous voyons certes l'émergence de courtiers associés à des assureurs lucratifs, ces concurrents « classiques » sont comme nous des assureurs. Mais en revanche, Alan (*retenu pour la couverture santé des agents de la Transition écologique et des services du Premier ministre ndlr*) relève d'une autre typologie, favorisant la finance privée internationale. On peut d'ailleurs se demander si cette structure, de type start-up, s'est positionnée sur ces marchés pour protéger les agents publics ou pour se renforcer financièrement en vue d'être revendue. Le choix d'Alan et la volonté des pouvoirs publics de faire « avancer » cet opérateur doivent aussi nous interroger sur la façon dont nous, mutuelles solidaires, pouvons être mieux reconnues.

En termes de protection sociale, certains moments requièrent un contact physique et personnalisé. Cette relation de proximité qui permet de régler les situations plus facilement, y compris sur les gros risques, est un des atouts des mutuelles de la Fonction publique. Le choix des pouvoirs publics de ne pas articuler santé et prévoyance va renforcer la démutualisation du risque et des populations. Les choses sont désormais lancées, mais je fais confiance aux organisations syndicales pour être vigilantes notamment au travers des comités de suivi. ■

■ **Émilie Guédé**